



N° d'activité de formation : 836 304 315 63

FORMATION

Campagnols terrestres : S'approprier la stratégie de lutte intégrée et développer des initiatives locales

Cette formation s'adresse aux agriculteurs qui souhaitent mettre en place une stratégie de lutte collective pour préserver le potentiel fourrager de leur prairie face à l'impact des pullulations de campagnols.

Programme:

- 1) Améliorer ses connaissances sur les campagnols et les taupes
- 2) S'approprier les méthodes de lutte et la réglementation qui les encadre
- 3) Comprendre le mécanisme des pullulations de campagnols de la commune à l'exploitation
- 4) Savoir faire le diagnostic de son exploitation
- 5) Comment s'appuyer sur le FMSE (Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental) pour financer son implication dans les luttes intégrées et collectives

Durée:

- Une journée de formation de 7 heures (9h-12h30 / 13h30-17h)

Tarif :

- Gratuit pour les contributeurs VIVEA,
- 140 euros pour les non-contributeurs VIVEA,
- Repas à la charge des participants.

Le règlement intérieur de la formation est consultable sur le lien suivant :
<http://www.fredon-auvergne.fr/Reglement-interieur-des-stagiaires.html>

Informations supplémentaires :

Vous avez droit :

- A un crédit d'impôt.
- A l'aide au remplacement (des aides existent pour vous faire remplacer pendant les formations)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- SERVICE DE REMPLACEMENT : Chambre d'Agriculture 63 - Hugues ZELLER : Tél 04 73 44 45 6

BULLETIN D'INSCRIPTION 2017 PUY DE DOME



Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Entreprise (GAEC) :

Numéro SIRET :

Adresse de l'Entreprise :

.....

Lieu d'habitation : Code postal : Commune :

Tél : Fax :

Adresse mail :

Je m'inscris à la formation du :

Jeudi 16 novembre 2017 : Bourg Lastic

Jeudi 23 novembre 2017 : Prondines

Jeudi 30 novembre 2017 : Murol

Merci de vous inscrire au plus tard 7 jours avant la formation.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, la FREDON Auvergne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session. Dans ce cas, vous serez prévenu au plus tard une semaine avant la date initiale prévue.

A le

Signature